

Association Syndicale Autorisée

de Vasterival

Siège : Mairie de Sainte-Marguerite-sur-Mer – 76 119

e-mail : AsaVasterival@gmail.com

PROJET DE COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES DE L'ASA VASTERIVAL DU SAMEDI 29 aout 2020

Sur convocation individuelle en date du 21 juillet 2020, les membres de l'A.S.A. de Vasterival se sont réunis en Assemblée Générale, le 29 aout 2020 à 15 heures, sous la présidence de Thierry Chambellan, en la Salle du Point de Rencontre de Sainte-Marguerite-Sur-Mer, pour prendre part aux délibérations selon l'ordre du jour précisé sur la convocation et repris ci- après.

Le secrétariat de séance est assuré par Philippe Bosquet.

L'émargement de la liste de présence effectué par Catherine Basier et Marc Delafontaine comptabilise 857 voix présentes ou représentées sur 1.178 voix, soit 73%. Le quorum étant atteint (art. 14.1 des statuts de l'ASA), l'Assemblée est valablement constituée.

POINT 1 **Approbation du procès-verbal de l'AG 2019 – téléchargeable sur www.ste-marguerite-sur-mer.fr/Associations/Asa**

Le procès-verbal de l'AG 2019 est voté à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Sur une question d'Isabelle Ferrand, il est précisé par Catherine Basier que l'écart entre le nombre de voix total et le nombre de voix théorique est lié à des écarts d'arrondis 1 voix pour 10 € de cotisation (ex 135 € de cotisation donne droit à 13 voix) et au plafonnement à 35 voix pour les cotisations supérieures à 350 €

POINT 2 **Rapport Moral d'activité des syndics 2019-2020**

Gerard Varin précise que le budget de l'ACEV 4.320 € permet l'entretien courant des chemins de manière satisfaisante. 6 arbres tombés pendant l'hiver ont posé quelques problèmes. A ce sujet il insiste pour que chaque membre de l'ASA surveille ses arbres afin de prévenir leur chute.

La valleuse de Vasterival a été, juste avant le Confinement imposé par Covid 19 obstruée par un éboulement de terre venu du flanc est. Un effort de 2.600 € TTC partagé entre les communes de Varengeville sur Mer, Sainte Marguerite sur Mer et l'ASA a permis de rouvrir la valleuse en juin, avant les vacances scolaires.

Au niveau de la de gorge de Morville un caniveau en plaque de ciment a été mis en place.

POINT 3 Rapport Financier : compte administratif 2019/ Budget 2020

CA : Compte Administratif	CA	CA	CA	CA	CA	BP
BP : Budget Primitif	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Alimentation	109	46	52	38	46	50
Abonnement ASA infos	250	252	256			
Informatique fournitures						420
Informatique abonnement*	253	217	230	330	339	472
Informatique récupération données et formation			990			240
Frais d'envois	97	112	103	214	154	200
Frais administratifs	709	627	1 631	582	539	1 382
Bancs, panneaux, rampe	252	574	647			
Petit équipement	252	574	647	0		
Matériaux		224	17		208	500
Entretien annuel	5 503	5 107	3 763	3 920	4 320	4 320
Travaux	1 061	10 070	6 994	10 036	1 324	3 000
Entretien chemins et réseaux	6 564	15 401	10 774	13 956	5 852	7 820
Imprévus						
Créances en non valeur		173		85	1	150
Amortissement			83	83	83	83
Total fonctionnement	7 525	16 775	13 135	14 706	6 475	9 435
Investissement		1 244				
TOTAL DEPENSES	7 525	18 019	13 135	14 706	6 475	9 435
Recettes d'investissement			83	166	249	332
Cotes annuelles	11 546	11 382	11 526	11 850	12 006	12 662
Excédent fonctionnement reporté	10 329	14 350	7 739	6 130	3 274	8 805
TOTAL RECETTES	21 875	25 732	19 265	17 980	15 529	21 799

Catherine Basier présente les comptes de l'ASA. L'ASA obéit aux mêmes règles comptables qu'une commune de moins de 500 habitants.

CA 2019

Les cotisations représentent 12.006 €. Vient s'ajouter un excédent reporté de 2018 de 3.274 €

BP 2020

Pour l'année 2020, les cotisations progressent légèrement et le niveau de dépenses prévu à 9.400 € devrait permettre de dégager encore un excédent permettant à l'ASA de disposer d'une réserve pour faire face aux aléas divers.

A une question d'Isabelle Ferrand sur les dépenses informatiques Catherine Basier répond qu'une dépense de 400 € a été nécessaire pour remplacer l'ordinateur de l'ASA.

POINT 4 Election des Syndics Titulaires et des Syndics suppléants

Avant de procéder au vote deux points sont abordés :

-la candidature de Jean-Pierre Joubert comme Syndic titulaire que Thierry Chambellan a bien reçue par mail dans les délais mais qui a mal été transférée à l'équipe en charge de préparer le scrutin.

Thierry Chambellan exprime ses regrets et invite chacun à exprimer sur son bulletin de vote s'il le souhaite son choix de voter pour Jean-Pierre Joubert.

-Un débat s'engage sur le fait que conformément aux statuts le vote est réalisé sur la base du poids des cotisations alors qu'il pourrait sembler plus pertinent de réaliser le vote sur la base de 1 propriété = 1 voix. Cette évolution ne pouvant s'inscrire que dans le cadre d'une évolution des statuts dont la procédure est prévue à l'Article 26 desdits statuts il est décidé de passer au vote dont les résultats sont les suivants :

nombre de voix exprimées	829	
Candidats et voix recueillies :		
BADIN Laurent	614	Elu
BASIER Catherine	609	élue
BERTRAND Yves	624	élu
BOSQUET Philippe	823	élu
CHEVALIER François	681	élu
DELAFONTAINE François	799	élu
DELAFONTAINE Marc	720	élu
DEROIDE Jean-François	696	élu
DUQUESNE Aurélie	720	élue
GRUET Arnaud	629	élu
JOUBERT Jean-Pierre	277	
LEFRANÇOIS TOURRET Catherine	316	
SCHULTE Sandra	577	
TAUBER Michèle	213	
TREVES Nicolas	611	élu
VARIN Gérard	793	élu

Thierry Chambellan propose aux 4 candidats non élus syndic titulaire d'être les 4 syndics suppléants prévu dans nos statuts.

POINT 5 Informations sur les travaux en cours et à prévoir

Valleuse de Vasterival

Thierry Chambellan remercie au nom de l'ASA Olivier de Conihout, récemment élu Maire de Sainte Marguerite sur Mer, pour avoir procédé au remplacement cet été du garde-corps en partie basse de l'escalier d'accès à la plage, et rappelle les actions menées par l'ASA depuis plus de 6 ans auprès des collectivités locales (maires de Sainte Marguerite sur Mer et Varengeville sur Mer, Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, Département, DDTM...) pour attirer leur attention sur le fait que notre valleuse soit publicisée tant par ces collectivités locales que par de nombreux organes de tourisme officiels (GR21, Sentier de Grande Boucle, Sentier du Littoral, Circuit des 3 Valleuses...),

entraînant une fréquentation croissante bien au-delà de la fréquentation des résidents de Vasterival, alors que les études préalables et travaux nécessaires pour sécuriser et pérenniser le chemin et l'escalier d'accès à la plage en saillie des falaises sur le domaine maritime, dont les marches s'érodent de plus en plus et dont le soubassement est attaqué par les vagues à marée haute, n'ont pas encore été initiés.

Olivier de Conihout fait ressortir la complexité de ce dossier aux multiples parties prenantes et indique sa détermination de le faire progresser. Il partage cette détermination avec Patrick Boulier, Maire de Varengville sur Mer et Président de Dieppe-Maritime. Ce dernier a d'ailleurs spontanément proposé à Olivier de Conihout de partager la dépense de mise en place de la rampe en cordage réalisée par la Mairie de Sainte Marguerite sur Mer pour rendre la descente un peu plus facile aux promeneurs.

Gerard Varin revient sur la visite, le 26 juin dernier d'Alain Bazille, Vice-Président du Département en charge des infrastructures, où les Maires des deux communes et trois membres de l'ASA étaient présents. Ce dernier a indiqué que les compétences de ces travaux ne relevaient plus du Département mais des établissements publics de coopération intercommunale.

Convention de passage sur les chemins de l'ASA

Le texte est prêt depuis mars 2017 mais les communes ont demandé à l'ASA de ne pas signer cette convention car les engagements du Département se limitent au chemin de l'Eglise, à la rue des 2 gorges et au chemin des Chênes, mais ne traite ni le cas du chemin de la Terrasse (accès au point de panorama sur la falaise pourtant présent sur bon nombre de brochures touristiques) ni celui de la valleuse de Vasterival que les promeneurs ne manquent pourtant pas de régulièrement emprunter. Il conviendra de faire aboutir cette Convention de passage pour régulariser la situation actuelle.

Rétrocession partielle rue des 2 Gorges

L'ASA a transmis en juin 2017 à la maire de Varengville sur Mer l'ensemble des autorisations des propriétaires concernés par cette rétrocession partielle à laquelle la mairie de Varengville sur Mer était favorable suite aux travaux entrepris par l'ASA début 2017 sur ce tronçon de route. L'ASA n'a toutefois pas eu de nouvelle depuis sur l'évolution de la procédure de rétrocession.

Réouverture de Chemin(s) dans le bois des Pâtis du Conservatoire du Littoral

L'ASA a demandé au CDL de réouvrir un ou 2 chemins qui existaient et se sont refermés dans le bois des Pâtis – notamment le chemin partant du chemin se Ste Marguerite au niveau de la propriété n°37 – La Girouette et rejoignant la route du phare au niveau de la patte d'oie. Le CDL est favorable mais doit revenir vers l'ASA pour présenter le tracé retenu.

Autres

Nicolas Trêves exprime sa préoccupation face à l'affaissement du terrain entre sa propriété et celle de Anne Bligny. Gérard Varin, qui connaît bien ce sujet indique que les nouveaux syndics devront répondre à cette préoccupation.

Point 6 Question diverses

Sont évoquées les nuisances des taupes et des pigeons, la gêne provoquée par le double stop de la route de Vasterival, la gêne provoquée par les gyrocoptères et les VTT.

Catherine et Marc Lefrançois Touret font part des nuisances auxquelles ils sont confrontés de la part des promeneurs et des VTT dans le chemin qui passe devant leur propriété. Celui-ci est particulièrement fragile. Il est référencé sur des blog de VTTistes et leurs efforts pour décourager ces derniers se sont traduites par des déprédations sur leur propriété. C'est pourquoi ils font part à l'assemblée de l'ASA de leur décision de mettre une barrière sur leur chemin tout en permettant aux membres de l'ASA d'y passer.

Avant de clôturer la séance, l'Assemblée, sur proposition de Gérard Varin, remercie Thierry Chambellan pour toutes les années de Président de l'ASA.